

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq novembre à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué en date du dix-huit novembre deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de GRANE sous la présidence de Madame Muriel PARET, Maire.

Présents : Manuel VAUCOULOUX, Serge PELOUARD, Béatrice BRETON-GENTE, Jean-Paul XATARD, Gilles BELLEMIN- LAPONNAZ, Marc ESTRANGIN, Jean-Louis REYNAUD, Jean LONGEOT, Laure HAILLET DE LONGPRE, Jacky MOURIER, Jean-Luc COURTIAL, François CASTELLA, Christine MARION, Robert ARNAUD.

Absent(s) excusé(s) : Delphine ROI (*donne procuration à M. Paret*), Corinne CHAMBRON (*donne procuration à J. Mourier*), Elise MAMALET (*donne procuration à C. Marion*), Francine DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Christine MARION

Les procès-verbaux des séances du 16/09 et 21/10 2019 seront approuvés ultérieurement.

Madame le Maire sollicite les conseillers pour l'autoriser à rajouter à l'ordre du jour une demande de subvention exceptionnelle auprès du Département et de l'Etat suite à l'épisode de neige. À l'unanimité les conseillers approuvent.

N°1 CONTRAT DE LOCATION DES PHOTOCOPIEURS AVEC LA SOCIETE C'PRO : COMPLEMENT DCM 191021-01 (DCM191125-01)

Madame le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise en octobre dernier, concernant la signature d'un avenant au contrat en cours. Or il se trouve qu'il ne s'agit pas d'un avenant, mais d'un nouveau contrat qui refait partir une période de 5 années. Il est proposé de donner suite à cette proposition commerciale qui reste intéressante tant en terme de prix que de service technique et commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, et à l'unanimité:

- **MODIFIE** sa délibération n°DCM191021-01 en ce sens qu'il ne s'agit plus d'un avenant contractuel mais à un nouveau contrat.
- **APPROUVE** les termes proposés sur le nouveau contrat de location/maintenance du parc des photocopieurs.
- **CHARGE** Madame le Maire de signer l'offre commerciale correspondante.
- **PRECISE** que le loyer trimestriel tous sites confondus s'élèvera à 5 393€ TTC.

N°2 ATTRIBUTION DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire informe les conseillers que plusieurs logements du parc locatif de la commune étaient vacants : 4 appartements T3 et T4 aux pastourelles. Ils ont été proposés à des personnes qui étaient enregistrées auprès du CCAS et des listes de logements sociaux. Un logement n'est pas remis à la location si l'association de la médiathèque devait le récupérer courant de l'année 2020.

Le Conseil Municipal prend acte.

N°3 SUPPRESSIONS/CREATIONS DE POSTES DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADES (DCM191125-02)

Madame le Maire expose que depuis 2016 il n'y avait pas eu d'avancements de grade pour les agents titulaires de la commune. Comme chaque année le Centre de Gestion propose la liste des personnels pouvant en bénéficier. Le tableau fixant la liste est pris par arrêté du Maire, mais il revient au conseil municipal de créer les postes en fonction du grade atteint. C'est le cas pour un poste administratif en mairie, deux postes aux services techniques, un poste à la cantine, et deux postes d'ASTEM.

Il est donc proposé de supprimer les postes correspondants aux anciens grades, et de recréer les postes sur les nouveaux grades comme suit :

Service	Ancien grade	Nouveau grade
Mairie 28h	Adjoint Adm	Adjoint Adm principal 2 ^{ème} classe
ST 35h	Adjoint Tech ppl 2 ^{ème} classe	Adjoint Tech ppl 1 ^{ère} classe
Cuisine 33h	Adjoint Tech	Adjoint Tech ppl 2 ^{ème} classe
Atsem 30h	Adjoint Tech	Adjoint Tech ppl 2 ^{ème} classe
ST 35h	Adjoint Tech	Adjoint Tech ppl 2 ^{ème} classe
Atsem 35h	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation ppl 2 ^{ème} classe

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- **SUPPRIME et CREE** les postes listés ci-dessus dans le cadre des avancements de grade 2019.
- **PRECISE** que les vacances de poste seront réalisées sur le site du centre de gestion.
- **PRECISE** que les emplois créés seront pourvus par des agents en poste, dans le cadre des avancements de grade.
- **CHARGE** Madame le Maire d'en informer les services du CDG 26.

N°4 CREATION D'UN POSTE 25h HEBDOMADAIRE ACCUEIL SECRETARIAT DE MAIRIE (DCM191125-03)

Madame le Maire informe l'assemblée que suite au départ de l'agent titulaire à temps complet, qui a demandé sa mutation sur une autre commune au 1^{er} novembre, le poste à l'accueil de la mairie est vacant. Après réflexion et réorganisation des missions entre les agents, il est proposé de le réduire à 25h, en sortant tout l'aspect comptabilité du poste. Il s'agirait donc de créer un nouveau poste à hauteur de 25h pour le nouvel agent à venir, et à laisser vacant le poste à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création d'un poste administratif «accueil mairie population état civil élections », à temps non-complet, 25h heures hebdomadaires, au sein des services administratifs de la mairie, à compter du 1^{er} novembre 2019.
- **PRECISE** que ce poste pourra être pourvu, selon le profil des candidats, au niveau des grades suivants :

* Adjoint Administratif, échelle C1

* Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe, échelle C2

* Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe, échelle C3

- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à la publication légale de la création et de la vacance de poste.

- **PRECISE** que si le poste ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de la comptabilité, gestion, paye et/ou ressource humaine. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aurait pu aboutir au terme de la première année. La rémunération dans ce cas sera calculée au maximum par référence à l'indice brut 350.

N°5 LE POINT SUR LES CHANGEMENTS DANS LE PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe les conseillers des changements intervenus au sein des effectifs communaux : stagiairisation d'un nouvel agent aux services techniques, portant l'effectif à quatre agents à temps complet. Le cinquième poste ouvert est pourvu, mais l'agent en poste est en arrêt longue maladie. Comme évoqué précédemment, au secrétariat de mairie, un nouvel agent en comptabilité est arrivé, et se forme sur la comptabilité publique. Un recrutement va avoir lieu pour remplacer l'agent en charge de l'accueil.

N°6 SAISINE DU CHSCT POUR LA REPRISE DES LOCAUX DES POMPIERS PAR LES SERVICES TECHNIQUES (information)

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le CHSCT organisé auprès du Centre de Gestion doit être saisi quand les conditions de travail sont amenées à évoluer au sein d'un service. C'est le cas pour les services techniques qui vont prochainement pouvoir réinvestir les locaux occupés par les pompiers de la caserne de Grâne, au 1^{er} trimestre 2020. Des travaux sont à prévoir : de travaux de rafraîchissements, mais aussi de mise aux normes (installation d'un poste à souder, aération, vestiaires, sécurisation de la mezzanine...), qu'il conviendra de définir dans les plus brefs délais.

N°7 DELIBERATIONS MODIFICATIVES DE CREDITS N°3 et 4 SUR LE BP COMMUNAL (DCM191125-04)

Madame le Maire donne la parole à Mr Pelouard, Adjoint aux finances qui expose qu'il convient de modifier les crédits prévus pour couvrir les dépenses générales de fonctionnement aux chapitres 011, 012 et 65, dus à des dépenses non prévues lors de l'élaboration du budget : notamment paiement de frais de consommation d'électricité de 2018 passés en 2019, et entretien/abattage/élagage d'arbres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de la décision modificative de crédits n°3 sur le budget principal comme suit :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	
Imputation	Montant
Chap. 11/Art 60611	+2 500€

Imputation	Montant
Chap. 11/Art 60612	+18 000€
Chap. 11/Art 60622	- 2 500€
Chap. 11/Art 60623	+4 500€
Chap. 11/Art 60624	-1 000€
Chap. 11/Art 60633	-2 000€
Chap. 11/Art 60636	-1 000€
Chap. 11/Art 615221	+2 500€
Chap. 11/Art 615232	-1 500€
Chap. 11/Art 61524	+2 600€
Chap. 11/Art 61558	- 1 000€
Chap. 11/Art 6156	-1 500€
Chap. 11/Art 6184	+3 300€
Chap. 11/Art 6226	-2 000€
Chap. 11/Art 6227	+3 200€
Chap. 11/Art 6228	+2 000€
Chap. 11/Art 6237	+1 000€
Chap. 11/Art 6261	+1 000€
Chap. 12/Art 6216	-2 000€
Chap. 12/Art 6218	+ 2000€
Chap. 12/Art 6413	+12 000€
Chap. 12/Art 6417	+2 100€
Chap. 12/Art 6454	-3 000€
Chap. 65/Art 6533	+300€
Chap. 65/Art 6534	-500€
Chap. 65/Art 65548	+2 000€
Chap. 65/Art 6574	+2 500€
Chap. 14/ Art. 739223 FPIC	-2 500€
Chap. 022 Dépenses imprévues	-41 000€
TOTAL	0€

- **CHARGE** Madame le Maire d'en informer Madame la Perceptrice de Crest

N°7 suite DELIBERATIONS MODIFICATIVES DE CREDITS N°3 et 4 SUR LE BP COMMUNAL (DCM191125-05)

Madame le Maire donne la parole à Mr Pelouard, Adjoint aux finances qui expose qu'il convient de modifier les crédits prévus aux dépenses d'investissement pour couvrir l'achat d'un véhicule aux services techniques, suite à la panne générale du précédent véhicule. Il convient de prévoir 9.000€ de dépenses à ce titre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de la décision modificative de crédits n°4 sur le budget principal comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
Chap.21/Art 2182 : achat véhicule de transport	+9 000€		
Chap.020/Dépenses imprévues	- 9 000€		
TOTAL	0€	TOTAL	

- **CHARGE** Madame le Maire d'en informer Madame la Perceptrice de Crest

N°8 SOLLICITATION DES SUBVENTIONS LIÉES AU PROJET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) (DCM191125-06)

Madame le Maire rappelle que suite à la validation de l'APD, en conseil municipal du 4 mars 2019, et comme convenu dans la mission de base du cabinet Texus, le permis de construire lié au projet école a été déposé. Le projet en l'état est mis en attente, au vu des échéances électorales à venir. La prochaine équipe municipale décidera si le projet est maintenu en l'état, modifié, ou annulé. En tout état de cause, afin de ne pas pénaliser un lancement des travaux, il est nécessaire de solliciter dès à présent les subventions attendues dans le cadre de ce projet.

Pour rappel les coûts financiers prévisionnels sont les suivants :

- Lot 1 : Démolition-Gros œuvre- Aménagements extérieurs..... 362 407€ HT
- Lot 2 : Etanchéité..... 24 798€ HT
- Lot 3 : Façades..... 2 307€ HT
- Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium..... 107 526€ HT
- Lot 5 : Métallerie..... 69 600€ HT

- Lot 6 : Menuiseries intérieures bois.....	38 176€ HT
- Lot 7 : Faux-plafonds – Doublages- Cloisons- Peintures.....	61 501€ HT
- Lot 8 : Revêtements de sols souples.....	20 674€ HT
- Lot 9 : Revêtements de sols carrelages-faïences.....	3 778€ HT
- Lot 10 : Electricité-courants forts et faibles.....	48 000€ HT
- Lot 11 : Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaires.....	107 900€ HT

Sous-Total travaux : 866 669€ HT

- Proposition de la maîtrise d'oeuvre pour réduire les coûts..... - 36 446€ HT

Total Projet de base : 830 223€ HT

Soit 996 267€ TTC

Madame le Maire rappelle que l'accord-cadre signé avec l'équipe d'architectes, prévoit également les honoraires prévisibles de la phase « PRO » (étude de projet) à la phase « AOR » (assistance opération de réception), avec l'option OPC (ordonnancement pilotage de chantier), basés sur 830 000€ HT de travaux : soit 79 016€ HT d'honoraires.

Madame le Maire rappelle également que l'étude réalisée pour cette extension, entre les frais d'architectes, de cabinet d'études, étude de sol, est portée à 44 667 € HT (53 601€ TTC).

- Total Etudes+ Total Travaux + Maitrise d'Oeuvre projet extension école.....953 906€ HT

Soit 1 144 687€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Sous réserve de la réalisation du projet d'agrandissement du groupe scolaire par une nouvelle équipe municipale,

Sous réserve des prévisions budgétaires,

Sous réserve des possibilités budgétaires de la commune,

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'exercice 2020 pour les travaux d'agrandissement du groupe scolaire de l'espérance, 3 rue des pastouriaux, à Grâne.

- **PRECISE** que le montant prévisionnel des dépenses s'élève à **953 906€ HT**.

- **PRECISE** que le montant de subvention **DETR attendu s'élève à 238 476€** (25% du montant HT de la dépense).

- **CHARGE** Madame le Maire d'établir et de transmettre le dossier de demande de subvention aux services de l'Etat

N°8 suite SOLLICITATION DES SUBVENTIONS LIÉES AU PROJET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : DOTATION CANTONALE du PATRIMOINE DCP (DCM191125-07)

Vu la précédente délibération sur la demande de DETR sur le projet d'agrandissement du groupe scolaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Sous réserve de la réalisation du projet d'agrandissement du groupe scolaire par une nouvelle équipe municipale,

Sous réserve des prévisions budgétaires,

Sous réserve des possibilités budgétaires de la commune,

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation Cantonale du Patrimoine (DCP) pour l'exercice 2020 pour les travaux d'agrandissement du groupe scolaire de l'espérance, 3 rue des pastouriaux, à Grâne.
- **PRECISE** que le montant prévisionnel des dépenses s'élève à **953 906€ HT**.
- **PRECISE** que le montant de subvention **DCP attendu s'élève à 238 476€** (25% du montant HT de la dépense).
- **CHARGE** Madame le Maire d'établir et de transmettre le dossier de demande de subvention aux services du département.

N°9 SOLLICITATION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EPISODE DE NEIGE DES 14 et 15 NOVEMBRE 2019 (DCM191125-08)

Madame le Maire expose que suite à l'épisode de neige des 14 et 15 novembre derniers, une aide exceptionnelle pourrait être attribuée, suite aux annonces de Mr le Préfet de la Drôme, via la « DSIL » (dotation de soutien à l'investissement local).

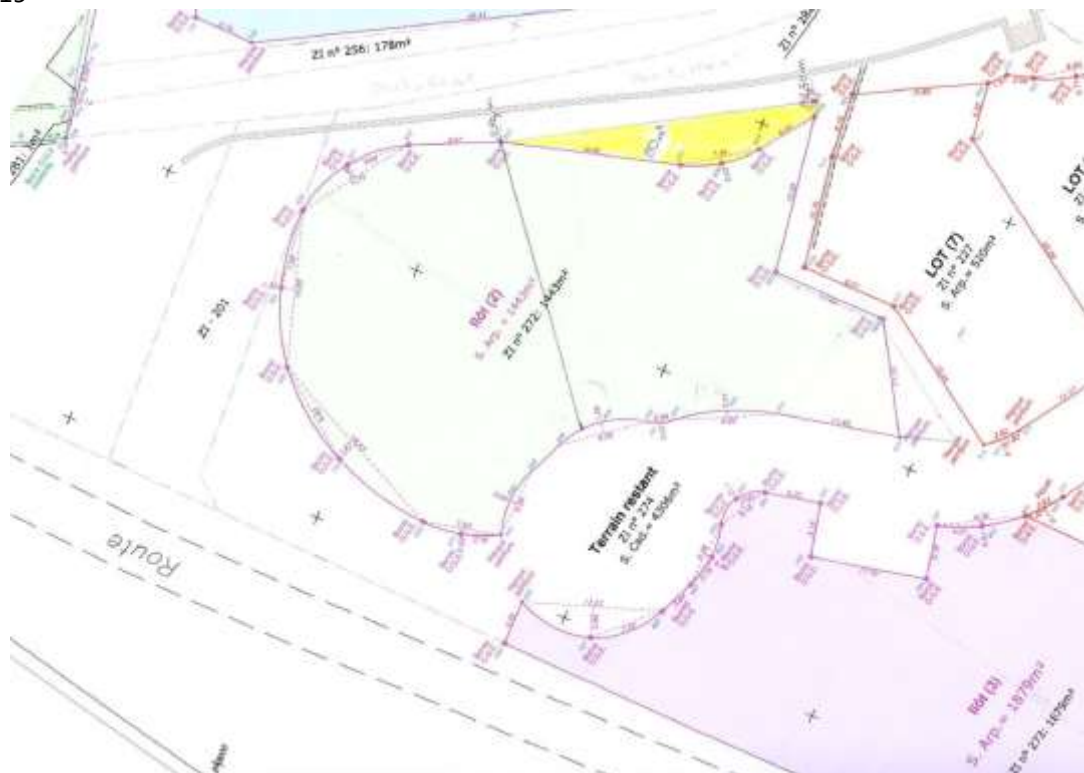
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible au titre de la DSIL, suite aux dépenses engagées lors de l'épisode de neige exceptionnel.

N°10 VENTE PARCELLE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE (DCM191125-09)

Madame le Maire donne la parole à Mr Pelouard, Adjoint aux finances, qui présente aux conseillers une demande d'un particulier souhaitant acquérir une portion de terrain appartenant au domaine privé de la commune, situé le long de sa propriété sur la Zac de la Tourache.

Il s'agit d'environ 80m² délimités comme suit sur le plan :



Il s'agit d'une portion de l'ancien chemin piétonnier, déclassé récemment car ayant perdu sa finalité piétonnière au fil du temps. L'acquéreur se propose de prendre à sa charge les frais d'acte et de géomètre. Mr Pelouard propose la vente de la parcelle à 90€ hors TVA du m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre à la vente une partie de l'ancien chemin piétonnier, en jaune sur le plan ci-dessus, pour une contenance d'environ 80m² d'emprise au sol.
- **PRECISE** qu'une délimitation sera effectuée par un géomètre aux frais de l'acquéreur, propriétaire de la parcelle voisine.
- **PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- **FIXE** le prix de vente à 90€ hors tva du mètre carré.

N°11 MODIFICATION DES DCM 190415-08 et 190415-09 ZAC DE LA TOURACHE (DCM191125-10)

Madame le Maire donne la parole à Mr Pelouard, Adjoint aux finances qui expose. Dans sa séance du 18 juin 2018, le conseil municipal a décidé de modifier la configuration du parking situé entre les îlots 13 et 16 de la ZAC de La Tourache, afin de rendre cet espace plus fonctionnel (DCM n° 180618-10). Suite aux modifications du parcellaire validées en conseil municipal du 15 avril 2019 (DCM N° 190415-06) le conseil municipal avait pris le même jour deux délibérations

- la délibération DCM 190415-08, en vue de céder la parcelle ZI 336 au propriétaire de l'îlot 16, à l'euro symbolique,
- et la délibération DCM 190415-09 en vue d'acquérir la parcelle ZI 344 également à l'euro symbolique.

Le 24 mai 2019, le conseil d'administration de Drome Aménagement Habitat, propriétaire de l'îlot 16, a pris une délibération décidant de régler cette affaire sous forme d'échange des parcelles ZI 344 et ZI 336 sans soulte pour l'une ou l'autre des parties.

Afin de permettre la rédaction de l'acte notarié constatant le transfert de propriété, il convient que la commune de Grane prenne une délibération symétrique à celle de Drome Aménagement Habitat.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** d'échanger avec Drôme Aménagement Habitat la parcelle ZI 336, d'une surface de 66 m², contre la parcelle ZI 344, d'une surface de 26 m². L'échange se fait, sans soulte pour l'une ou l'autre des parties.

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou un adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir ou tous documents se rapportant à cette acquisition.

- **PRECISE** que les frais d'acte liés seront partagés entre la commune et Drôme Aménagement Habitat.

N°12 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Besoins en matériels au restaurant scolaire : des achats ont déjà été réalisés cette année, mais des investissements seront encore à prévoir sur les 4 prochaines années.

- Coût de production d'un repas à la cantine scolaire : le dernier calcul porte à 7€27 le prix d'un repas à la cantine. Sachant que le tarif le plus élevé est refacturé 4€30.

-Episode de neige des 14 et 15 novembre : jusqu'à 60 cm de neige sont tombés sur les hauteurs de la commune, provoquant d'innombrables chutes d'arbres. Mme le Maire remercie les équipes des services techniques, des entreprises locales qui sont intervenues, et des élus qui se sont mobilisés pour gérer les urgences, déblayer les accès, et sécuriser les routes. Des aides vont être sollicitées pour pallier à toutes ces dépenses non prévues au budget.

Prochain conseil municipal le 16 Décembre 2019

SEANCE LEVÉE à 22h30